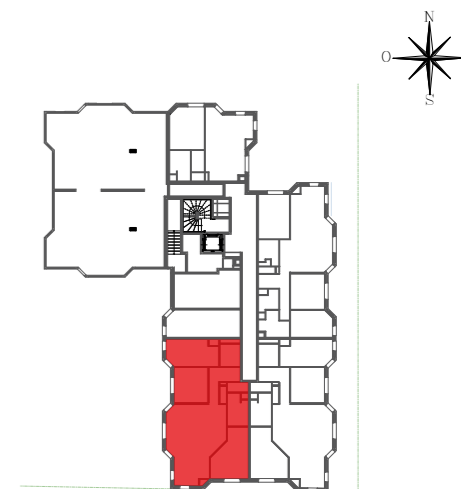


SEJOUR - CUISINE	33 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12.9 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11.3 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.7 m <sup>2</sup>
ENTREE + PI.	4.8 m <sup>2</sup>
DEGT.	2.3 m <sup>2</sup>
SDB	3.9 m <sup>2</sup>
SDE	5.2 m <sup>2</sup>
WC	1.5 m <sup>2</sup>

SURFACE SHAB	85.6 m <sup>2</sup>
TERRASSE 1	6.5 m <sup>2</sup>
TERRASSE 2	5 m <sup>2</sup>
JARDIN	38 m <sup>2</sup>
SURFACE ANNEXE	49.5 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACES</b>	<b>135.1 m<sup>2</sup></b>

PLAN DE REPERAGE



LEGENDE

PF	Porte-Fenêtre	LL	Lave-Linge
FE	Fenêtre	LV	Lave-Vaisselle
VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
[Symbol]	Sofites: HSP 2.20m env.	C	Cuisson
[Symbol]	Tableau électrique	E	Evier
[Symbol]	Gaine Technique	LC	Linéaire complémentaire
[Symbol]	Cloison fusible	PL	Placard
[Symbol]	Jardin	TS	Tri sélectif

PLAN DE RESERVATION

DATE	INDICE
12/11/2024	0

Les cotes, gaines, retombées, soffites et faux-plafond ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction impératifs administratifs, des contraintes techniques et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Les radiateurs ainsi que les sèche-serviettes ne sont pas représentés. Les hauteurs de seuils sont approximatives et indiquées sur le plan à titre informatif. Elles ne dépasseront pas hauteurs de 15cm et 20cm respectivement pour les loggias et les terrasses. Les surfaces et les hauteurs sous plafond indiquées sont approximatives. Les emplacements dévolus aux équipements ménagers et à ceux liés au lavage du linge sont représentés en correspondance avec les différents raccords nécessaires en électricité et en eau ; aucun de ces éléments n'est fourni. La forme des jardins (pente et talus) n'est pas figurée ou l'est à titre indicatif : l'emplacement des arbres, arbustes et plantations éventuelles n'est pas contractuel

